

ENQUÊTE ANNUELLE DE BRANCHE EXPLOITATION FORESTIÈRE

2019 : la récolte de bois en Île-de-France au plus bas depuis 10 ans

Après un décrochage de 17 % en 2018, la récolte de bois commercialisée en 2019 baisse encore de 7,8 % en Île-de-France à 283 262 m³. Le bois énergie et le bois d'industrie reculent respectivement de 13 % et 21 % par rapport à 2018, alors qu'un rebond de 10 % est observé pour le bois d'œuvre. Il faut remonter à 2009 pour trouver un niveau de récolte inférieur.

Tableau 1

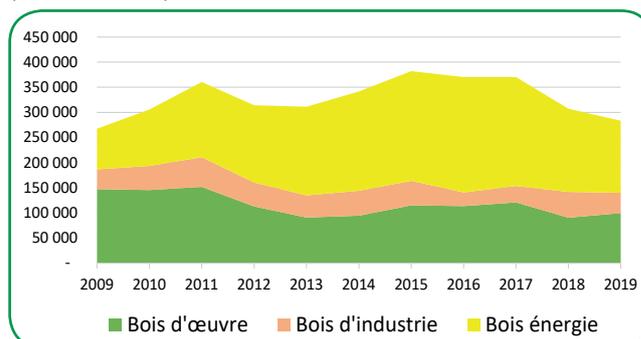
Récolte de bois commercialisée en 2019 en Île-de-France et en France métropolitaine

Récolte 2019 (m ³ bois rond sur écorce)	Île-de-France	Variation 2019/2018	France	Variation 2019/2018
Bois d'œuvre	99 732	10,0%	19 558 113	-2,4%
Bois d'industrie	40 141	-21,4%	10 532 121	1,9%
Bois énergie	143 389	-13,4%	8 061 291	-5,3%
Total	283 262	-7,8%	38 151 525	-1,9%

Source : Agreste - Enquête annuelle de branche Exploitation forestière

Graphique 1

2009-2019 : évolution de la récolte par catégorie en m³/an (Île-de-France)



Source : Agreste - Enquête annuelle de branche Exploitation forestière

La structure de la récolte francilienne a fortement évolué en une décennie. De 2009 à 2019, le bois énergie est devenu majoritaire, passant de 30 à 51 %, avec un pic à 62 % en 2016. Un mouvement inverse est observé pour le bois d'œuvre, qui passe de 55 à 35 % de la récolte francilienne, alors que la part du bois d'industrie est quasiment inchangée (14 %).

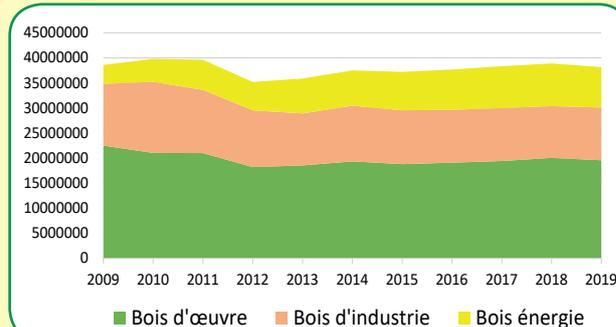
Cette structure et son évolution reflètent les grandes lignes de la filière bois régionale : quasi absence d'industrie de première transformation et émergence d'un réseau de chaufferies biomasse favorisée par des politiques publiques incitatives.

Une plus grande stabilité à l'échelle nationale

Les évolutions sont plus régulières à l'échelle nationale. La récolte de bois énergie commercialisée a également fortement progressé, en faisant plus que doubler de 2009 à 2019 (+ 111 %). Sa part progresse de 10 à 21 % dans une récolte totale quasiment inchangée (- 1,2 %), tout en restant très minoritaire. Le bois d'œuvre, encore majoritaire, voit cependant son importance reculer de 2009 à 2019 de 58 à 51 %, tout comme le bois d'industrie de 32 à 28 %.

Graphique 2

2009-2019 : évolution de la récolte par catégorie en m³/an (France)

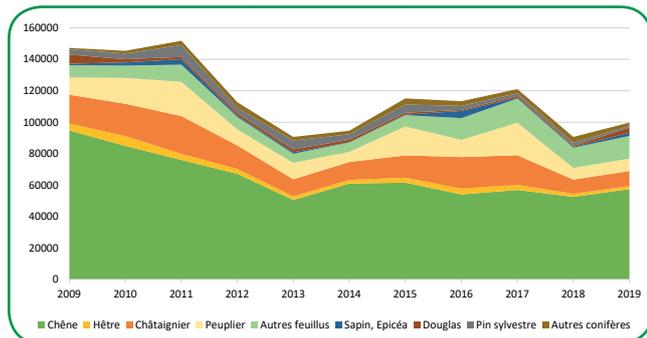


Source : Agreste - Enquête annuelle de branche Exploitation forestière

Les feuillus et le chêne toujours majoritaires dans le bois d'œuvre francilien

Graphique 3

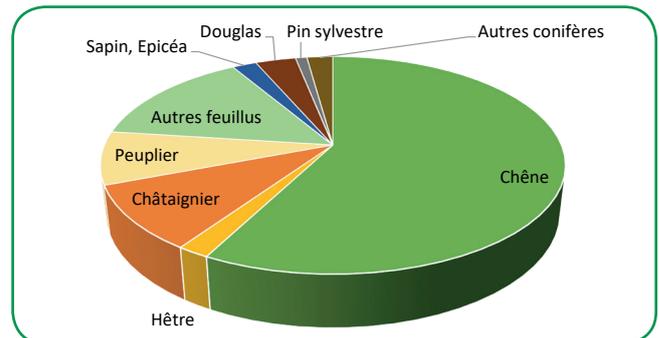
2009-2019 : évolution de la récolte de bois d'œuvre par essence en m³/an (Île-de-France)



Source : Agreste - Enquête annuelle de branche Exploitation forestière

Graphique 4

Répartition de la récolte de bois d'œuvre 2019 par essence (Île-de-France)



Source : Agreste - Enquête annuelle de branche Exploitation forestière

La forte baisse de la récolte de bois d'œuvre n'a pas modifié les proportions des différentes essences. La part des feuillus s'élève à 92 % en 2019, celle du chêne qui reste et de loin la première essence récoltée avec 57 500 m³ de bois d'œuvre, baisserait légèrement de 64 % en 2009 à 58 % en 2019. 63 % de cette récolte de bois d'œuvre est issue de forêts bénéficiant d'une certification de gestion durable, le pourcentage étant de 54 % au niveau national.

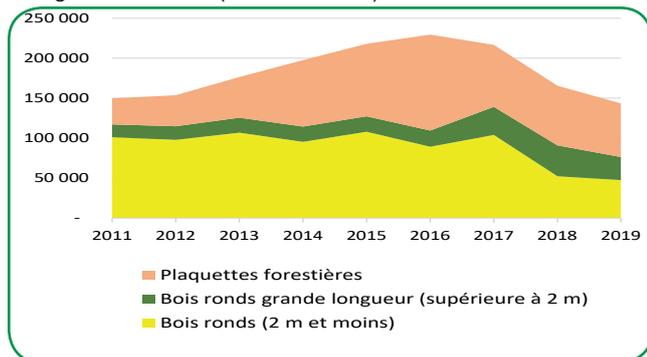
Des bois de qualité, valorisés hors de la région, et en partie exportés

La proportion de chêne destiné à une utilisation en tranchage ou en merrain s'élève en Île-de-France à 21 % du bois d'œuvre de chêne en 2019, alors qu'elle n'est que de 14 % au niveau national (respectivement 17 % et 13 % en moyenne quinquennale 2014-2018). En 2019, environ 19 000 m³ de bois d'œuvre, soit 19 % sont exploités directement pour l'exportation. Ce volume n'était que de 15 000 m³ soit 16,4 % en 2018. Cette part du volume de bois d'œuvre directement exportée est très supérieure à la proportion nationale, évaluée à 6 %. Le volume scié dans la région Île-de-France est par ailleurs extrêmement limité. La production régionale de sciages, déclarée en 2019 comme en 2018 par trois entreprises est évaluée à 1 500 m³ par an. En l'absence de filière de transformation locale, le bois d'œuvre est donc soit exporté, soit transformé dans d'autres régions.

En 2019, près de la moitié de la récolte de bois énergie sous forme de plaquettes forestières

Graphique 5

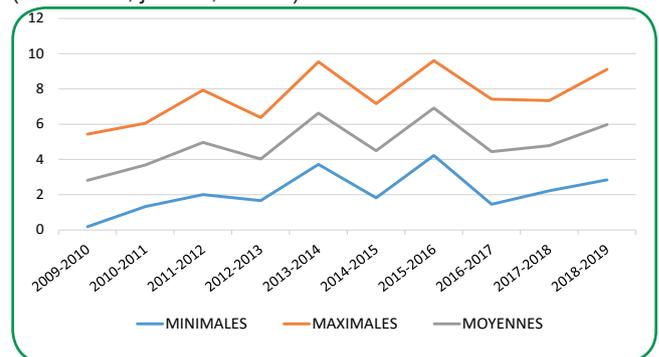
2011-2019 : évolution de la récolte de bois énergie par catégorie en m³/an (Île-de-France)



Source : Agreste - Enquête annuelle de branche Exploitation forestière

Graphique 6

Evolution des températures au cours des 3 mois d'hiver (décembre, janvier, février)



Source : Météo-France - Moyenne des températures quotidiennes

La production de plaquettes forestières en Île-de-France, d'environ 67 000 m³ en 2019, recule de 10,4 % par rapport à 2018, soit un peu moins que le bois énergie dans sa globalité (- 13 %). Elle représente 47 % de la récolte de bois énergie en 2019 et a fortement progressé en 10 ans. Elle s'élevait à 32 000 m³, et ne représentait que 22 % de la récolte de bois énergie en 2011.

La tendance des températures hivernales est globalement haussière sur la décennie (graphique 6), et apparaît assez décorrélée des variations de la récolte francilienne de bois énergie. Cette dernière, et en particulier la récolte de plaquettes forestières a été favorisée par le développement de chaufferies biomasse, dont le nombre, en Île-de-France, est passé de 3 en 2001 à 119 en 2019, et dont la production de chaleur a été multipliée par 8 de 2009 à 2019. En 2019, la consommation de plaquettes forestières de ces installations -toutes origines géographiques confondues- est évaluée à 272 000 tonnes (source : Institut Paris Région - Note rapide n° 894 - Juin 2021).

Répartition du volume exploité par département

Tableau 2

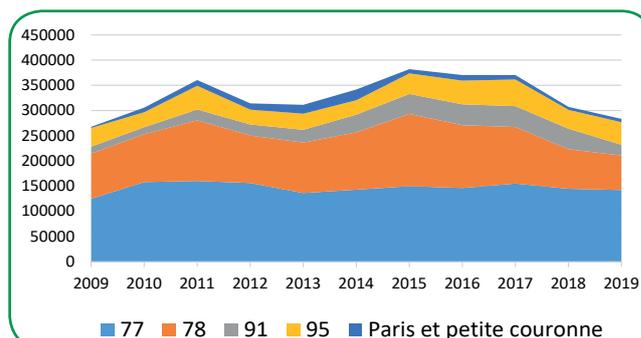
Volume exploité par département en 2019 et en moyenne quinquennale 2014-2018 en m³/an

Départements	2019	Moyenne 2014-2018	Variation 2019/moyenne
77	142 095	147 782	-4%
78	68 715	114 389	-40%
91	21 172	39 750	-47%
95	44 776	41 263	9%
Paris et petite couronne	6 503	11 099	-41%
Total régional	283 262	354 283	-20%

Source : Agreste - Enquête annuelle de branche Exploitation forestière

Graphique 7

Evolution de la récolte par département en m³/an



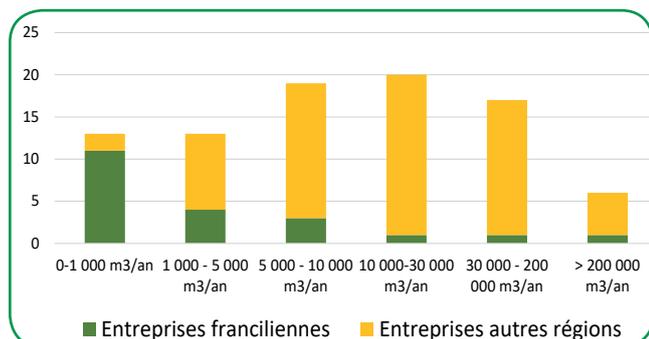
Source : Agreste - Enquête annuelle de branche Exploitation forestière

La récolte 2019 est en moyenne inférieure de 20 % à la moyenne quinquennale 2014-2018. La baisse concerne l'ensemble des départements à l'exception du Val-d'Oise. Elle est modérée pour la Seine-et-Marne (- 4 %), mais inférieure à - 40 % dans la partie Sud-ouest de la région.

88 entreprises déclarent une activité d'exploitation forestière en Île-de-France en 2019

Graphique 8

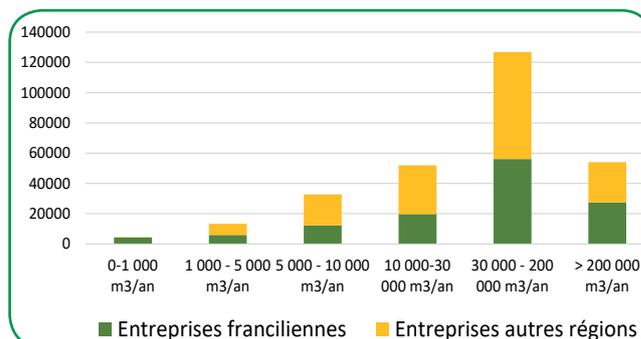
Effectif des entreprises d'exploitation forestière selon le volume total récolté par entreprise en 2019 et la localisation du siège de l'entreprise (IDF ou hors région)



Source : Agreste - Enquête annuelle de branche Exploitation forestière

Graphique 9

Volume récolté en 2019 selon le volume total récolté par entreprise en 2019 et la localisation du siège de l'entreprise en m³/an (Île-de-France ou hors région)



Source : Agreste - Enquête annuelle de branche Exploitation forestière

Le nombre d'entreprises déclarant une activité d'exploitation forestière en Île-de-France s'effrite légèrement, passant de 92 en 2014 à 88 en 2019.

Parmi ces 88 entreprises, 21 ont leur siège dans la région (dont les deux agences locales de l'ONF, et l'entreprise ONF-énergie). Ces 21 entreprises ont exploité en moyenne 21 300 m³ en 2019, dont 28 % en Île-de-France (environ 6 000 m³ par entreprise). Elles ont exploité globalement 125 800 m³ dans la région, soit 44 % de la récolte de bois francilienne.

Remarque : 41 entreprises ayant leur siège en Île-de-France ont déclaré une activité d'exploitation forestière en 2019, mais seulement 21 d'entre elles ont exploité du bois dans la région.

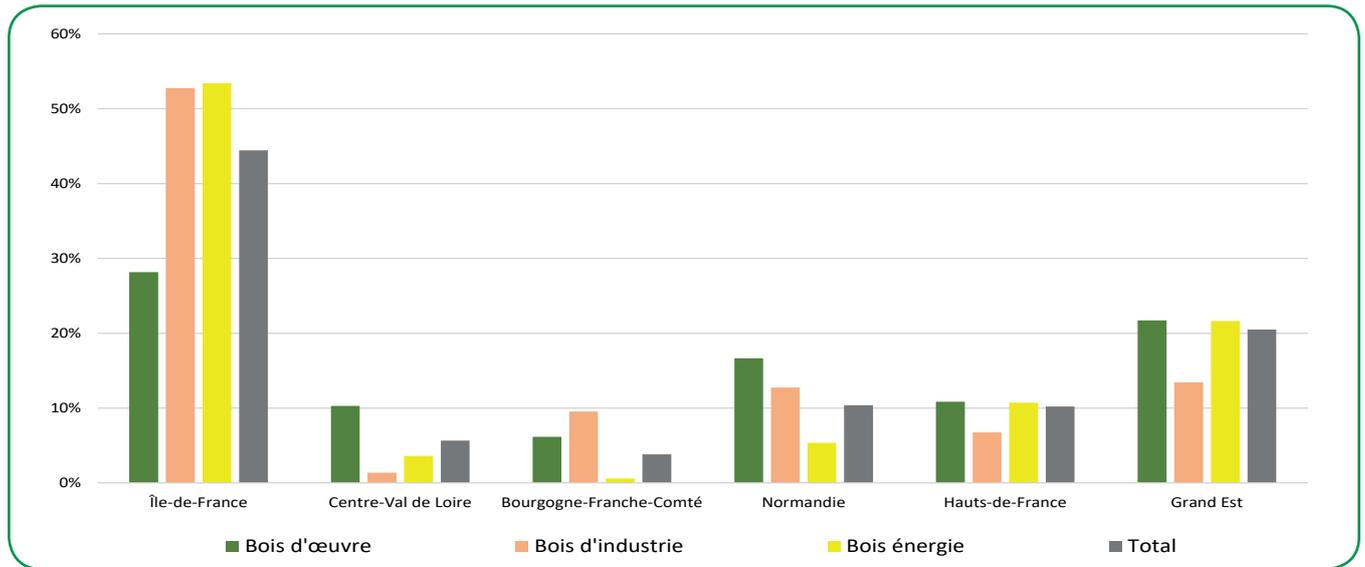
67 ont leur siège dans une autre région. Il s'agit d'entreprises plus importantes, ayant exploité en moyenne 85 600 m³ en 2019, dont seulement 3 % en Île-de-France (environ 2 350 m³ par entreprise). Elles ont exploité globalement 157 400 m³ dans la région, soit 56 % de la récolte de bois francilienne.

Les graphiques 8 et 9 présentent la répartition du nombre d'entreprises et du volume de bois récolté en Île-de-France selon le volume total de bois récolté par entreprise (toutes régions). 62 % du volume est exploité par les 23 entreprises récoltant plus de 30 000 m³/an.

Parmi les 88 entreprises récoltant en Île-de-France, 67 exploitent du bois d'œuvre (dont 10 ayant leur siège en Île-de-France), et 52 exploitent du bois énergie (dont 19 ayant leur siège en Île-de-France).

Graphique 10

Part de la récolte selon la région du siège social de l'exploitant forestier par entreprise en 2019



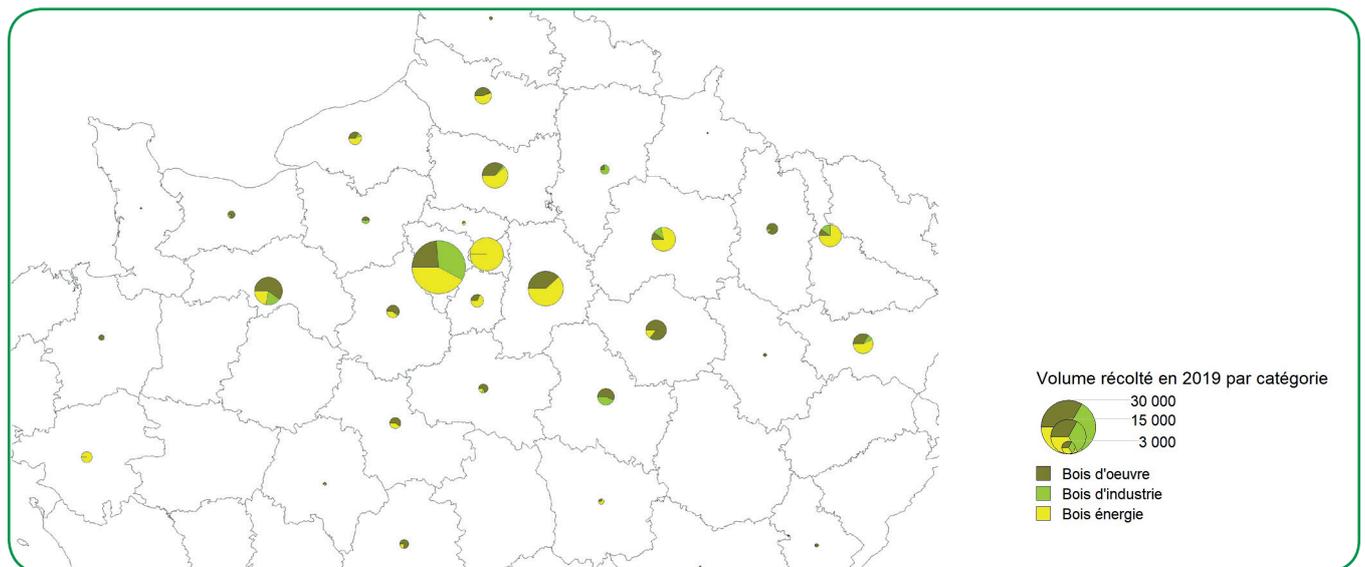
Source : Agreste - Enquête annuelle de branche Exploitation forestière

Le graphique 9 et la carte 1 représentent la répartition du volume récolté selon la région ou le département du siège de l'entreprise, pour chacune des catégories bois d'œuvre, bois d'industrie, bois énergie (et total). Les entreprises ayant leur siège en Île-de-France récoltent 53 % du bois d'industrie et du bois énergie, mais seulement 28 % du bois d'œuvre exploité en région Île-de-France (et globalement 44 % du volume exploité).

Les entreprises ayant leur siège dans la région Grand Est, en Normandie et dans les Hauts-de-France exploitent respectivement 21 %, 10 et 10 % du volume de bois récolté en Île-de-France.

Carte 1

Répartition du volume de bois exploité en Île-de-France en 2019 selon le siège social de l'exploitant forestier



Source : Agreste - Enquête annuelle de branche Exploitation forestière

DEFINITIONS ET UNITES

- **Bois d'œuvre** : bois destiné à la construction (charpente, ossature), à la menuiserie et à l'ébénisterie.
- **Bois d'industrie** : bois destiné soit à la production de pâte à papier ou de panneaux de fibres/particules (bois de trituration), soit à la fabrication de bois de mine (étayage des galeries), de poteaux de lignes électriques ou téléphoniques, de piquets, pieux ... (autres bois d'industrie).
- **Bois énergie** : bois de feu, bois de chauffage et bois de carbonisation (charbon de bois et xylochimie).
- **Certification forestière** : label attestant au consommateur que le bois qu'il achète est issu de forêts gérées durablement, intégrant des facteurs environnementaux, économiques et sociaux ; deux systèmes de certification sont principalement utilisés en France, le Forest Stewardship Council (FSC) et le Programme de reconnaissance des certifications forestières (PEFC).
- **Exploitation forestière** : cette activité réunit les trois conditions suivantes :
 - être propriétaire des bois (achat des arbres sur pied ou exploitation de bois issus de sa propriété) ;
 - assurer l'abattage, le façonnage, le débardage et la livraison des bois, ou confier tout ou partie de ces activités à un prestataire de service (entrepreneurs de travaux forestiers) ;
 - approvisionner directement en bois une unité de première transformation ou indirectement via un courtier, un négociant, une coopérative forestière voire une agence de l'Office National des Forêts en France ou à l'étranger.
- **Merrain** : pièce obtenue en débitant un billon de bois, principalement à base de chêne et par fendage, servant à confectionner les douelles des tonneaux.
- **Plaquettes forestières** : broyat issu du déchetage en forêt des rémanents d'exploitation forestière, essentiellement utilisé pour la production d'énergie en chaufferies.
- **Tranchage** : opération qui consiste à obtenir des feuilles de bois par découpage en tranche (quelques millimètres) dans le sens de la longueur. Les bois tranchés sont plutôt des bois à veine décoratifs comme le chêne, le frêne et les fruitiers.
- Toutes les quantités sont converties et diffusées en **mètre cube rond sur écorce**.

Remarque : le bois de chauffage autoconsommé par les particuliers n'est pas dans le champ de l'enquête. Il est évalué à dire d'expert dans une fourchette de 200 000 à 400 000 m³/an en Île-de-France.

Pour en savoir plus :

- **Consultez le site Agreste du SSP** : <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/>
Allez sur la rubrique «Chiffres et analyses» :
thème «Forêts, bois, industries du bois», sous-thème «Récolte de bois, production de sciages» :
 - **Agreste Primeur n° 2 - Février 2021**
<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Pri2102/detail/>
 - **Agreste Chiffres et Données n° 12 - Novembre 2020**
<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Chd2012/detail/>
- **Consultez le site Agreste de la DRIAIF** : thème «Filières forêt, bois, biomasse et bioéconomie».
<https://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Filieres-foret-bois-biomasse-et>
- **Note rapide n° 894 - Juin 2021 de l'Institut Paris Région**
«Les chaufferies biomasse au service de la transition énergétique».
https://www.institutparisregion.fr/fileadmin/NewEtudes/000pack2/Etude_2613/NR_894_web.pdf



STATISTIQUE
PUBLIQUE

www.agreste.agriculture.gouv.fr

Direction régionale et interdépartementale
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique
et économique (DRIAIF - SRISE)
18 avenue Carnot
94234 Cachan cedex
Courriel : srise.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr
Site : <http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Donnees>

Directeur de la publication : Benjamin BEAUSSANT
Rédacteur en chef : Gérôme PIGNARD
Rédaction : Gérôme PIGNARD
Composition : Véronique NOUVEAU
Dépot légal : À parution
ISSN : 0246-1803
© Agreste 2021